

Cette attestation est délivrée par Eurofins Certification après audit à :

BIOFARMA France - Site de Serent

Parc d'Activité du Gros Chêne
56460 Serent
France

Après audit, Eurofins Certification confirme que les activités inscrites dans le champ d'audit de la société ci-dessus respectent les bonnes pratiques de développement et de fabrication visant à prévenir la présence de substances interdites dans les denrées alimentaires destinées aux sportifs et les compléments alimentaires définies dans la norme :

NF EN 17444

 (Février 2021)

Dates de l'audit :
21 octobre 2025

Date d'émission de l'attestation :
1^{er} décembre 2025

Fin de validité de l'attestation:
15 décembre 2026

sous réserve du maintien du respect des exigences
de la norme.

Champ d'audit :

Fabrication et conditionnement de compléments alimentaires.

Massy, le 1^{er} décembre 2025

Fayçal Bellatif
Directeur



Cette attestation ne vaut pas certification d'absence totale de substances interdites dans les produits cités.